accordé. Pierre Mestre effectue deux périodes d'exercices militaires avec le 28e BCP, en 1909 et 11. Rappelé sous les drapeaux à la mobilisation générale (2 août), il combat avec le 28e BCA dans le massif vosgien, principalement dans les secteurs du Violu, du Bonhomme et de Wattwiller. C'est dans un contexte particulièrement difficile, celui d'une vive fusillade avec l'ennemi, que Pierre Mestre commet un refus d'obéissance. « (...) J'avais recu la mission de convoyer avec d'autres chasseurs jusqu'à un poste avancé, explique-t-il. Alors que nous arrivions à hauteur d'un petit bois, nous avons reçu des balles provenant d'une patrouille ennemie. (...) Surpris, j'ai eu un moment d'affolement et, sans raisonner davantage, je me suis déclaré dans l'impossibilité d'aller plus loin. J'ai sans doute commis une faute. Je le reconnais et je suis le premier à regretter mon acte irréfléchi.

Il effectue son service militaire en 1903-1906 au sein du 10e BCP. Certificat de bonne conduite

Conscrit de la classe 1902, matricule n° 1294 au recrutement du Puv.

Aujourd'hui je demande une chose : c'est qu'il me soit permis de me réhabiliter .Je suis marié et père d'un enfant, cela a pu me déterminer à commettre une lâcheté, mais maintenant je me sens prêt à servir mon pays en bon soldat. »

Condamné à mort, Pierre Mestre est fusillé à Wesserling (Haut-Rhin) le 8 février 1915. Son acte de décès a été transcrit à la mairie du Puy (Haute-Loire) le 28 juillet 1915. Il repose aujourd'hui dans la

tombe collective des neuf fusillés du cimetière d'Husseren-Wesserling (Haut-Rhin).